



Copie de devanture de commerce

Par **pierre777**, le **30/11/2009** à **23:09**

Bonjour, j'assiste en ce moment même à la copie de la boutique de mes parents artisans chocolatiers par leur concurrent direct boulanger se trouvant en face de la rue.

Je voudrais savoir s'il existe un recours juridique permettant d'arrêter les travaux de nos concurrents voire de les obliger à changer leurs plans de construction.

Après beaucoup d'efforts mis il y a 3ans dans la rénovation de notre boutique; il m'est très difficile de rester sans rien faire.

Dans l'attente de vos réponses, recevez mesdames, messieurs mes salutations distinguées.

Mr Raynaud

Par **LeKingDu51**, le **07/12/2009** à **13:28**

Bonjour,

En l'absence de photographies des deux devantures, il est difficile de vous conseiller justement.

Toutefois, dans votre cas, il s'agirait de concurrence déloyale et/ou parasitaire.

Il faudrait démontrer l'appropriation des éléments essentiels caractérisant votre devanture et le détournement de clientèle qui pourrait s'en suivre, la perte de chiffre d'affaire etc.

Fondement de l'action : art. 1382 du Code civil.

Vous pouvez leur adresser une lettre de mise en demeure mais à mon avis, faute d'action

contentieuse, il ne se passera rien.

Cdt